PRINT

Professions, institu

MOTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LABORATOIRE PRINTEMPS DU 17 JUILLET 2019

L'assemblée générale du laboratoire Printemps rejoint les motions d'autres unités de recherche s'opposant à la réduction du nombre de postes permanents mis au concours par le CNRS et dénonçant les déclassements en section 36.

Le 7 juin dernier, le jury d'admission de l'INSHS du CNRS a, pour la troisième année consécutive, déclassé un même candidat au concours de recrutement des chargé·e·s de recherche, Akim Oualhaci, que le jury d'admissibilité de la section 36 du Comité national (sociologie, droit) avait classé en quatrième position (pour cinq postes). L'obstination de la Direction de l'INSHS contre ce candidat est, à notre connaissance, sans précédent dans l'histoire du CNRS.

Rappelons qu'au concours 2017 Matthieu Grossetête et Akim Oualhaci ont été classés premiers ex-aequo à l'admissibilité (pour trois postes) avant d'être tous deux déclassés par le jury d'admission. Au concours 2018, ils ont été classés respectivement 9e et 8e (pour 8 postes) par la section, et ont à nouveau été déclassés en 9ème et 10ème positions lors de la procédure d'admission. Cette année, le nom d'Akim Oualhaci a été purement et simplement supprimé de la liste d'admission finale.

Il est inquiétant de constater qu'un chercheur classé parmi les collègues admissibles trois années de suite (et par des sections aux compositions différentes) soit écarté des rangs utiles. À nos yeux, cette répétition est le signe d'une défiance inquiétante vis-à-vis du travail d'expertise des jurys d'admissibilité, et d'une remise en cause de la légitimité des sections du Comité national pour le recrutement des chargés de recherche. Elle incite aussi à remettre en cause le principe du secret des critères de choix des jurys d' admission de ces concours. **Aussi, nous demandons à l'INSHS et à son Directeur d' accorder immédiatement et de façon exceptionnelle un poste supplémentaire à Akim Oualhaci. Et nous appelons l'ensemble de la communauté scientifique à se mobiliser en ce sens et, plus largement, contre les transformations récentes de l' université et de la recherche publique**.

En 2019, le nombre de postes de chercheurs ouverts au concours a drastiquement diminué de 50 (soit 1/6eme des postes créés). Cette réduction s'inscrit dans un mouvement de recul général des recrutements de permanent.e.s au sein du CNRS, et plus largement de l'emploi scientifique au sein de l'université. Depuis 2005, les effectifs totaux de chercheur.euse.s CNRS ont diminué de 5001. Par ailleurs, cette baisse va se poursuivre dans les cinq prochaines années : l'établissement perdra 80 personnels par an tous métiers confondus (technicien.ne.s, ingénieur.e.s, chercheur.euse.s) jusqu'en 2022, selon la Direction du CNRS.

Cette diminution menace la recherche publique française et l’excellence à laquelle celle-ci prétend. Elle condamne toute une génération de jeunes scientifiques à la précarité, en les maintenant dans un circuit alternant les contrats courts et les périodes de chômage, ou bien en les contraignant soit à émigrer, soit à mettre prématurément un terme à leur activités de recherche.

C’est pourquoi nous réclamons un moratoire sur la réduction du nombre de postes permanents, au CNRS et à l’Université, l’embauche massive de chercheur.euse.s et enseignant.e.s- chercher.euse.s, ainsi que la mise en place d’une politique de l’emploi scientifique public à la hauteur des richesses et des enjeux majeurs de notre société.